

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2619

30 novembre 2010

SOMMAIRE

Bips DJ Eurostoxx 50	125706	Halian, s.à r.l.	125691
Chambolle Holding S.A.	125698	Halm Holdings S.à.r.l.	125706
Chambolle S.A.	125698	HBP Muelheim S.à r.l.	125707
Cognetas II Italy Holdings S.à r.l.	125679	Holcim US Finance S.à r.l.	125706
Commercial & Industrial Investment Com- pany S.A.	125708	Holcim US Finance S. à r.l. & Cie S.C.S.	125707
Compagnie Financière d'Alembert Spf S.A.	125701	Holufi S.A.	125694
Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A.	125691	IBM Belgium Financial Services Company	125709
Credit Suisse Asset Management Holding Europe (Luxembourg) S.A.	125693	IDE Investment Trust S.A.	125710
Diagonal Blue S.à r.l.	125693	Ilot St Michel Lux S.à r.l.	125708
DTU Sarl	125694	Immophil S.à r.l.	125710
Dynavest S.A.	125707	IND S.à.r.l.	125711
Efer Holding S.A.	125711	Infra Shipping A.G.	125711
Essential S.A.	125698	Infra Shipping A.G.	125712
Eurosteel Investments S.A.	125701	Invest Corporation S.à r.l.	125709
FinRay Capital S.à r.l.	125677	Irish Life Madrid LuxCo S.à r.l.	125709
First State European Diversified Infra- structure S.à r.l.	125702	K-Botte S.à r.l.	125710
First State Investments GIP Management S.à r.l.	125702	Lake Invest S.à r.l.	125679
Flira S.à.r.l.	125705	Lemon Event & Communication Services	125705
G4S Security Services S.A.	125712	Linksfield Financial S.à r.l.	125700
Gamper S.C.I.	125703	Partners Group Prime Yield, S.à r.l.	125708
Geneve 4 LuxCo S.à r.l.	125703	Rapid-Transports S.à r.l.	125676
GS Lux Management Services S.à r.l.	125704	Real Property Communication S.A.	125693
GS Treasure S.à r.l.	125705	RFRESH	125704
		Weather Capital Special Purpose 1 S.A.	125666

Weather Capital Special Purpose 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 672.571.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.495.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Weather Capital S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L1883 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.414.

hereby represented by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 June 2010.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of Weather Capital Special Purpose 1 S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.495, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) of 22 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 620 of 17 April 2007 (the "Company"). The Company's articles of association have last been amended on 16 April 2010, by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1187 of 7 June 2010.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To fully amend and restate the Company's articles of association.

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolves to authorize and approve the amendment and restatement of the Company's articles of association in entirety, which shall forthwith read as follows:

"Chapter I. Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of WEATHER CAPITAL SPECIAL PURPOSE 1 S.A.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Director or, as the case may be, of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital of the Company is set at euro six hundred seventy-two million five hundred seventy-one thousand five hundred euro (EUR 672,571,500.-) divided into six million seven hundred twenty-five thousand seven hundred fifteen (6,725,715) registered shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-).

The authorised share capital is set at one billion five hundred million euro (EUR 1,500,000,000.-) to be divided into fifteen million (15,000,000) registered shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-).

The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of this delegation of powers or the renewal of such delegation in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) to realize any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital in one or several times, by issuing new shares, against payment in cash or in kind and determine the terms and conditions of any such increase and, more specifically, but not limited to, the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of new shares to be issued, whether the new shares are to be issued and subscribed with or without an issue premium and the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares (in cash or in kind).

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles of Incorporation shall be amended to reflect such an increase.

In addition to the share capital, a premium account may be established into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares - Bonds. The shares will be in the form of registered shares.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

The bonds will be in the form of registered bonds and shall not be convertible into bearer bonds.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by a contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholder (s) in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III. Management, Statutory Auditors

Art. 9. Director/Board of Directors. In the event the Company is composed of a single shareholder, the latest may appoint only one Director (the «Director»). When the Company is composed of several shareholders, it shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders; (the «Directors»), unless otherwise expressed refer to Directors include the sole Director that may be appointed by a sole shareholder).

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Director(s) and one or several Class B Director(s).

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration, the duration of their mandate for a period not exceeding six years. They will hold office until their successors are elected. They may be reelected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it shall designate a natural person to exercise its functions and act on the name and behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Directors may meet and may elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Directors shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon receiving a written notice for such a meeting from the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of majority of the Directors holding office including at least one Class A Director and one Class B Director.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such meetings shall be considered equivalent as a meeting held at the registered office of the Company.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Directors. No later than the date which is 10 Business Days after cash becomes available for distribution or repayment under the 2007 Trust Deed, the Company shall repay as principal owed to Weather Capital S.à r.l. under the Second WC-SP1 Loan, and, after such loan is repaid in full, the Director, or as the case may be, the Board of Directors undertakes to convene and distribute to its sole shareholder Weather Capital S.à r.l., the maximum amount that can be repaid or distributed to Weather Capital S.à r.l. without triggering a breach of the 2007 Trust Deed, in each case to the extent permitted by Luxembourg law. Weather Capital S.à r.l., in its capacity as the sole shareholder of the Company, hereby approves these repayments and distributions. Notwithstanding the foregoing, Weather Capital S.à r.l. may by written notice instruct the Director, or as the case may be, the Board of Directors, not to make such repayment or distribution if and only to the extent Weather Capital S.à r.l. wishes to raise additional financing through the Company.

Art. 13. Delegation of Powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, if applicable, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management is subject to previous authorisation by the sole shareholder, as the case may be, the general meeting of shareholders.

When the Company has a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-today management of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

However, when the Company is composed of a single shareholder, transactions in which the Director(s) has/have a personal interest shall be recorded in the minutes of the meeting.

Art. 15. Representation of the Company. In the event of only one Director being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Director.

In the event the Company is managed by a Board of Directors the Company will be bound by the joint signature of any two Directors.

However if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Directors or, as the case may be, by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditor (s) who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to adopt and ratify any action relating to the Company. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. In such case, the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Municipality as may be specified in the notice convening the meeting on the first day of the month of June of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene a shareholders' meeting to initiate voluntary winding up dissolution proceedings immediately after the Collateralized Notes have been fully repaid and all obligations under the 2007 Trust Deed have been satisfied. Weather Capital S.à r.l., in its capacity as the sole shareholder of the Company, will approve these dissolution proceedings, and take any steps required to effect a corporate dissolution as a matter of Luxembourg law; provided, however, that Weather Capital S.à r.l. may by written notice instruct the Director, or as the case may be, the Board of Directors, not to initiate such voluntary winding-up dissolution proceedings if and only to the extent Weather Capital S.à r.l. wishes to raise additional financing through the Company.

Art. 20. Procedure, Vote. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, the Board of Directors or the auditors made in compliance with the law. The notice sent to the shareholders, in accordance with the law, will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital may request in writing that additional items be indicated on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

The general meeting of shareholders shall not validly deliberate on proposed amendments of the Articles of Incorporation unless at least one half of the capital is represented and resolutions related therewith, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of votes validly cast, exclusive of abstention, shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote and blank and spoiled ballot papers.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the sole Director or, in the event the Company is managed by a Board of Directors, by any two members of the Board of Directors.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year. The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits. The sole shareholder or as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company in the course of liquidation shall cease to conduct any transaction other than those required for the purpose of unwinding its business.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 25. Definitions. For purposes of these Articles of Incorporation, the following definitions shall apply:

"Business Day" shall mean any day other than a Saturday or Sunday that is neither a legal holiday nor a day on which banking institutions in Luxembourg are authorized or required by law, regulation or executive order to close.

"2007 Trust Deed" shall mean a trust deed between the Company, Weather Investments and the Bank of New York Corporate Trustee Services Limited, dated April 2, 2007.

"Collateralized Notes" shall mean EUR 1.2 billion Floating Rate Guaranteed Collateralized Notes issued by the Company on April 2, 2007 and due in 2010.

"Second WC-SP1 Loan" shall mean an inter-company, non-interest bearing loan of EUR 1,698,184,248 from Weather Capital S.à r.l. to the Company dated April 2, 2007 and maturing in 2067.

"Weather Investments" shall mean Weather Investments S.p.A., a società per Azioni incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Via Cesare Giulio Viola 48, 00148 Rome, Italy and formerly known as Weather Investments S.R.L."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who is proficient in English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept juin,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Weather Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Guillaume Kroll, L-1883 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.414.

ici représentée par Monsieur Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2010,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'actionnaire unique de Weather Capital Special Purpose 1 S.A., une société anonyme établie et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.495, constituée par acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 620 du 17 avril 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 avril 2010, par un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1187 du 7 juin 2010.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Procéder à une refonte totale des statuts de la Société.

2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'actionnaire unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui pourront devenir propriétaires des actions ci-après créées, une société ayant la forme d'une société anonyme (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination WEATHER CAPITAL SPECIAL PURPOSE 1 S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Au cas où l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, ou que de tels événements sont imminents, il peut transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par l'un des organes ou des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société consiste en la prise de participations et la détention de ces participations dans toute entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toute forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations bancaires, titres, certificats d'obligation et certificats.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à six cent soixante-douze millions cinq cent soixante-et-onze mille cinq cent euro (EUR 672.571.500,-) divisé en six millions sept cent vingt-cinq mille sept cent quinze (6.725.715) actions ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un milliard cinq cent millions d'euro (EUR 1,500,000,000), divisés en quinze millions (15,000,000) d'actions nominative ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100).

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant cinq ans après la date de la publication de cette délégation de pouvoirs ou le renouvellement d'une telle délégation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de réaliser chaque augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versement en espèces ou d'apports en nature et déterminer les modalités et les conditions d'une telle augmentation et, plus spécifiquement, mais par uniquement, le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le nombre d'actions nouvelles à émettre, que les nouvelles actions soient à émettre ou souscrire, avec ou sans prime d'émission et les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles (en espèces ou en nature).

Après chaque augmentation du capital souscrit comme décrit ci-dessus, les présents Statuts devront être modifiés pour refléter une telle augmentation.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions - Obligations. Les actions seront des actions nominatives.

Un registre des actionnaires, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, sera tenu au siège social. Ce registre comportera la dénomination exacte de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions, ainsi que les transferts des actions et leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société pourra se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires.

Le transfert des actions sera opéré par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions peut aussi être opéré conformément aux règles relatives au transfert de dettes tel qu'établi par l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires tout transfert évoqué dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Des actions pourront être détenus en fidéicommiss par un ou plusieurs actionnaires.

Les obligations seront des obligations nominatives et ne seront pas convertibles en obligations au porteur.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions souscrites par un apport en nature seront offertes de préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital que chacun de ces actionnaires détient à ce moment. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration déterminera la période pendant laquelle le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Cette période ne devra pas être inférieure à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'Actions Propres. La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se feront conformément aux conditions et limites fixées par la loi.

Chapitre III. Administration, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Administrateur/Conseil d'Administration. Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci peut nommer un seul administrateur (l'«Administrateur»). Lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires, celle-ci devra être gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non; (les «Administrateurs», sauf mention expresse désigne les Administrateurs y compris l'Administrateur unique pouvant être nommé par l'actionnaire unique).

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, peut décider de nommer un ou plusieurs Administrateur(s) de Classe A et un ou plusieurs Administrateur(s) de Classe B.

Les Administrateur(s) seront nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre leur rémunération, la durée de leur mandat pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, par une résolution de l'actionnaire unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Si une personne morale est nommé en tant qu'Administrateur, celle-ci devra désigner une personne physique pour en exercer les fonctions et pour agir au nom de la personne morale.

En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration, les Administrateurs restant pourront se réunir et élire, par un vote à la majorité, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les Administrateurs ne pourront révéler, même après le terme de leur mandat, d'information relative à la Société dont la révélation pourrait se faire au détriment des intérêts de la Société, sauf si cette révélation est rendue obligatoire par la loi ou est d'intérêt public.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire, qui ne devra pas nécessairement être un Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation écrite du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, le Conseil d'Administration pourra désigner tout Administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des personnes présentes ou représentées lors de l'assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux pouvant assister à cette réunion, avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi que la nature des affaires qui y seront négociées.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit, par télécopieur ou par télégramme, de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un ordre du jour préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut déterminer, le cas échéant.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, fax ou télégramme, un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié des Administrateurs est présente et si sont présents au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion. De telles réunions seront réputées équivalentes à une réunion tenue au siège social de la Société.

Une décision écrite, signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Au plus tard 10 Jours Ouvrables après que les fonds deviennent disponibles aux fins de distribution ou de remboursement en vertu du "2007 Trust Deed", la Société devra rembourser le principal dû à Weather Capital S.à r.l. selon les dispositions du "Second WC-SP1 Loan", et après que ce prêt ait été remboursé dans son intégralité, l'administrateur, ou le cas échéant, le conseil d'administration s'engage à se réunir et à décider la distribution à son seul actionnaire Weather Capital S.à r.l. ou à repayer comme principal dû à Weather Capital S.à r.l. en vertu du "Second WC-SP1 Loan", le montant maxima qui peut être distribué ou repayé à Weather Capital S.à r.l. sans enfreindre les dispositions prévues par le "2007 Trust Deed", dans les limites permises par le droit luxembourgeois. Weather Capital S.à r.l., en sa capacité d'actionnaire unique de la Société, approuve ces remboursements et ces distributions. nonobstant ce qui précède, Weather Capital S.à r.l. peut par notice écrite donner instruction à l'administrateur, ou le cas échéant, au conseil d'administration, de ne pas procéder à un tel remboursement ou distribution seulement dans l'hypothèse où Weather Capital S.à r.l. souhaiterait recourir à un financement additionnel par l'intermédiaire de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette gestion journalière à un ou, le cas échéant, plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui ne devront pas nécessairement être actionnaires de la Société, déléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires déterminées à des personnes ou agents de son choix.

Le délégué de la gestion journalière est sujet à l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque la Société comporte un Conseil d'Administration, la délégué de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration impose l'obligation pour le Conseil d'Administration de rapporter chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire les salaires, rétributions et autres avantages octroyés au délégué.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou rendu caduc du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société aient un intérêt personnel dans cette société ou firme, ou en soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Sauf disposition contraire ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de délibérer et de voter ou d'agir au sujet de toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans une opération de la Société, autre qu'une opération conclue dans des conditions normales et tombant dans le domaine de la gestion journalière de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération, ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Cependant, lorsque la Société est composée d'un actionnaire unique, les transactions dans lesquelles un/plusieurs Administrateur(s) a/ont un intérêt personnel devront être inscrites au procès-verbal de l'assemblée.

Art. 15. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un seul Administrateur, la Société sera valablement engagée par la seule signature de cet Administrateur.

En cas de nomination d'un Conseil d'Administration, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs.

Toutefois, si l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B, ou par la

signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Les commissaires aux comptes seront nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne pourra dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles au terme de leurs mandats mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblées générales des Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs les plus larges pour adopter et ratifier toute action se rapportant à la Société. Si la Société est composée d'un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas, les résolutions de l'actionnaire unique seront inscrites au procès-verbal.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit de la Commune indiqué dans les convocations le 1^{er} juin de chaque année, à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. L'administrateur ou, le cas échéant le conseil d'administration, doit convoquer une assemblée générale des actionnaires pour engager des mesures en vue de la dissolution volontaire immédiatement après que les "Collateralized Notes" ont été remboursées et que toutes les obligations relatives au "2007 Trust Deed" ont été exécutées. Weather Capital S.à r.l., en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, s'engage à approuver ces mesures visant à la dissolution et à prendre toutes les mesures requises pour procéder à une dissolution comme prévu par le droit luxembourgeois; sauf dans le cas cependant où Weather Capital S.à r.l. donnerait instruction à l'administrateur, ou le cas échéant, au conseil d'administration de ne pas procéder à de telles mesures en vue de la liquidation seulement dans l'hypothèse où Weather Capital S.à r.l. souhaiterait recourir à un financement additionnel par l'intermédiaire de la Société.

Art. 20. Procédure, Vote. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration ou du (des) commissaire(s) aux comptes, conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation adressée aux actionnaires, conformément à la loi, contiendra le lieu et la date et l'heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des affaires devant être négociées.

Les actionnaires représentant au moins dix pourcent du capital social de la Société peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut arrêter toute autre condition à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions seront prises à la majorité simple des votes, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires ne pourra délibérer valablement sur des propositions de modification des Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté, et si les résolutions qui s'y rapportent sont adoptées par au moins deux tiers des votes valablement exprimés, exclusif de l'abstention, des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ainsi que les blancs.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément. Une telle participation sera réputée être équivalente à une présence physique à la réunion.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs seront signés par l'Administrateur, ou au cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux membres du Conseil d'Administration.

Chapitre V. Exercice, Répartition des bénéfices

Art. 21. Exercice. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux pratiques comptables.

Art. 22. Affectation des bénéfices. L'actionnaire unique, ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter sur l'exercice suivant ou de le distribuer aux actionnaires sous forme de dividendes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société en cours de liquidation devra cesser de conduire toute transaction autre que celles requises pour mettre fin à son activité.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 25. Définitions.

«Jour Ouvrable»: signifie un jour autre qu'un samedi ou un dimanche qui n'est pas un jour férié ou un jour où les institutions bancaires à Luxembourg sont autorisés ou obligés par la loi, un règlement ou un décret à fermer.

«2007 Trust Deed»: signifie le contrat de trust conclu entre la Société, Weather Investments et la Bank of New York Corporate Trustee Services Limited, en date du 2 avril 2007.

«Collateralized Notes»: signifie les Notes garanties ayant un taux flottant pour un montant de 1,2 milliard d'euro émises par la Société le 2 avril 2007 et exigible en 2010.

«Second WC-SP1 Loan»: signifie le prêt intra-groupe ne portant pas intérêt d'un montant de 1.698.184.248 euro conclu entre la Société et Weather Capital S.à r.l. en date du 2 avril 2007 et arrivant à échéance en 2067.

«Weather Investments»: signifie Weather Investments S.p.A., une société par actions constituée et régie par le droit italien, ayant son siège social à Via Cesare Giulio Viola 48, 00148 Rome, Italie, auparavant dénommée Weather Investments S.R.L."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27382. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 26 juin 2010.

Référence de publication: 2010142178/595.

(100163158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Rapid-Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3453 Dudelange, 3, rue des Marguerites.

R.C.S. Luxembourg B 36.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143110/9.

(100163985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

FinRay Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 148.847.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of October;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED

Mr. Robert PICHLER, residing in Eggental Nr. 4, 39050 Birchabruck/Deutschnofen (Italy),

here duly represented by Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bozen on October 4, 2010.

The proxy given, signed "ne varietur" by the proxy of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to enact as follows:

I.- That the company Finray Capital S.à r.l., is a private liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 148.847 has been constituted pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 22, 2009, published in the Official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2227 of November 13, 2009 (the "Company").

II.- That the corporate capital of the Company is established at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- That the appearing party is the sole member of the Company.

IV.- That, in its capacity as sole member of the Company, the appearing party has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put the Company into liquidation.

V.- That in its capacity as sole member of the Company, the appearing party has waived the nomination of an auditor in the framework of the liquidation of the Company.

VI.- That the sole member, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the interim balance sheet of the Company as at October 22, 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

A copy of the aforesaid balance sheet, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII.- That the Company's activities have ceased.

VIII.- That the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company.

IX.- That, following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed.

X.- That the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties.

XI.- That there should be proceeded to the cancellation of all issued units.

XII.- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in

English followed by a German version; on the request of the same appearing party's proxy holder and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date and time named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, the said person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorangehenden:

Im Jahre zweitausendzehn, am zweiundzwanzigsten Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENEN:

Herr Robert PICHLER, wohnhaft in Eggental Nr. 4, 39050 Birchbruck/Deutschnofen (Italien),
vertreten durch Frau Morgane IMGRUND, Rechtsanwältin geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320
Luxemburg kraft einer privatschriftlichen Vollmacht erteilt in Bozen am 4. Oktober 2010.

Die besagte Vollmacht wird nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den unterzeichnenden Notar anliegend an dieser Urkunde verbleiben, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden übermittelt zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorerwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Gesellschaft Finray Capital S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts ist (“société à responsabilité limitée”), mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Nummer B 148.847, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 22. Oktober 2009, veröffentlicht im Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2227 vom 13. November 2009 (die „Gesellschaft“);

II.- Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft EUR zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100.-), beträgt.

III.- Dass die erschienene Partei der Alleingesellschafter der Gesellschaft ist.

IV.- Dass die erschienene Partei, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter der Gesellschaft, die vorzeitige und sofortige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation erklärt.

V.- Dass die erschienene Partei, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter der Gesellschaft auf die Ernennung eines Liquidationsprüfer im Rahmen der Liquidation verzichtet hat.

VI.- Dass der Alleingesellschafter, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft gemäß der Zwischenbilanz zum 22. Oktober 2010 erklärt, dass alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft, inklusive der Verbindlichkeiten der Liquidation, bezahlt oder zurückgestellt sind.

Eine Kopie der vorgenannten Zwischenbilanz wird nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichnenden Notar, der vorliegenden Urkunde zwecks gemeinsamer Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigelegt bleiben;

VII.- Dass die Tätigkeiten der Gesellschaft eingestellt wurden.

VIII.- Dass dem Alleingesellschafter folglich das Gesamtvermögen der Gesellschaft übertragen wurde und dieser sich verpflichtet, alle und jede Verbindlichkeit der beendeten Gesellschaft auszugleichen.

IX.- Dass unter Beachtung der vorangehenden Beschlussfassungen somit die Liquidation der Gesellschaft als erreicht und abgeschlossen angesehen wird.

X.- Dass den Geschäftsführern der Gesellschaft volle Entlastung für ihre jeweiligen Pflichten erteilt wird.

XI.- Dass die Vernichtung aller ausgegebenen Anteile vorgenommen werden soll.

XII.- Dass alle Bücher und Dokumente der Gesellschaft für die gesetzlich vorgesehene Dauer von fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt werden sollen.

Kosten

Die Kosten, Vergütungen und Lasten, die der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr neunhundert Euro geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen des Bevollmächtigten der oben erschienenen Partei auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen desgleichen Bevollmächtigten der oben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung massgeblich.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum und Uhrzeit wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Vertreter der erschienenen Partei, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat die erschienene Person gemeinsam mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: M. IMGRUND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2010. LAC/2010/46766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 27 octobre 2010

Référence de publication: 2010142732/108.

(100163913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Lake Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 126.464.

—
EXTRAIT

L'adresse de M. Jean-Romain LHOMME, associé et gérant de la Société, est désormais sise 29, rue du général Bertrand, F-75007 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010141993/14.

(100162965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Cognetas II Italy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 156.320.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of October. Before Us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. COGNETAS FUND II "A" LP, a limited partnership with registered office at Paternoster House, 65, St. Paul's Churchyard, London EC4M 8AB, registered with the Registrar of Companies of England and Wales, duly represented by its general partner Cognetas Fund II (GP) LP, a Scottish limited partnership with registered office at Paternoster House, 65, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AB, registered with the local Registrar of Companies under number SL5502, duly represented by its general partner Cognetas Fund II (GP) Limited (Fund A),

here duly represented by Hana Witzke, Rechtsanwältin, residing Luxembourg, by virtue of proxy given on October 26th, 2010;

2. COGNETAS FUND II "B" LP, a limited partnership established under the laws of England and Wales and having its registered office at 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD Channel Islands, registered with the Register of Companies for England and Wales under number LP10579, duly represented by its general partner Cognetas Fund II (GP) LP, a Scottish limited partnership with registered office at Paternoster House, 65, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AB, registered with the local Registrar of Companies under number SL5502, duly represented by its general partner Cognetas Fund II (GP) Limited (Fund B),

here duly represented by Hana Witzke, Rechtsanwältin, residing Luxembourg, by virtue of proxy given on October 26th, 2010.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Cognetas II Italy Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be

transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500) represented by one million three hundred and fifty thousand (1,350,000) shares, divided into (i) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (collectively the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) one hundred thousand (100,000) "tracker" shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (collectively, the Tracker Shares and individually, a Tracker Share) , that will track the income from Saluki S.A., a public limited liability company (société anonyme) (the Designated Asset) which term shall be deemed to include not only the Designated Asset identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Asset (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Asset.

The Company may also create and issue different classes of Tracker Shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, with the same rights and obligations of the existing Tracker Shares that will track the performance and returns of their respective Designated Asset.

The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class (if any) be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class (if any) be designated as a Share. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

Each Share entitles its holder to one vote.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share upon their issuance shall

be allocated to a share premium reserve account corresponding to the Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.

5.4. All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

5.5. Subject to article 5.1., the Designated Asset in respect of the Tracker Shares are part of the rights and interests in Saluki S.A. (a company registered in Luxembourg) which the Company may own from time to time.

5.7. The single manager or the board of managers, as the case may be, in its absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they believe is required) shall be entitled to specify whether at the time of designation of the Designated Assets which relate to the Tracker Shares or at any time thereafter, and if so the extent to which, any liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Company are properly attributable to and should be met by the relevant Designated Asset and that accordingly, for the purposes of these Articles should be treated as reducing that Designated Asset from time to time.

Art. 6. Shares.

6.1. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among the shareholders or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.5. Furthermore, the Company shall have the right, in the event the value of the Designated Asset drops below the acquisition value thereof, resulting in a loss to the Company, to elect, at its discretion, to redeem the shares corresponding to such Designated Asset as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Designated Asset, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such shares and debt instruments, the Designated Asset concerned.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to the provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Tracker Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Tracker Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Designated Asset, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Designated Asset, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) any other distributable amount (net of costs and expenses not directly related to the Designated Asset) not referred to in (a) above may be distributed to the holders of other classes of shares (if any) at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) in respect of such shares.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital.

The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. Any liquidation surplus comprised in each Designated Asset, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of Tracker Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

16.3. For the purposes of Article 16.2:

(a) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, a Designated Asset shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Designated Asset;

(b) any liabilities or expenses of the Company not falling within (a) above shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Designated Asset in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

(c) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Designated Asset under (a) or (b) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 16.3, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Designated Asset in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (a) and (b) above).

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon,

1. Fund A, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for (i) seventeen thousand seven hundred and fifty-nine (17,759) Tracking Shares, all having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and (ii) two hundred twenty one thousand nine hundred and eighty-eight (221,988) Ordinary Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand three hundred ninety seven euro and forty-seven euro cents (EUR 2,397.47) to be allocated to the share capital account of the Company and an amount of five thousand five hundred and five euro and twenty-nine euro cents (EUR 5,505.29) to be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of seven thousand nine hundred and two euro and seventy-six euro cents (EUR 7,902.76) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

2. Fund B, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for (i) eighty-two thousand two hundred and forty-one (82,241) Tracker Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and (ii) one million twenty eight thousand and thirteen (1,028,013) Ordinary Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of eleven thousand one hundred and two euro and fifty-three euro cents (EUR 11,102.53) to be allocated to the share capital account of the Company and an amount of twenty five thousand four hundred and ninety-four euro and seventy-one euro cents (EUR 25,494.71) to be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of thirty six thousand five hundred and ninety-seven euro and twenty four euro cents (EUR 36,597.24) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

- Halsey S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, route de Longwy, L1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 50.984.

2. The registered office of the Company is set at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The associate(s) declare(s), pursuant to the law of 12th November 2004 and its subsequent revisions, to be the true beneficiary(ies) of the Company to which the present document relates and certify(ies) that the funds/assets/rights to be used for paying up the share capital are not derived from, and that the company shall not undertake any activity constituting a breach set out in Article 506-1 of the Penal Code, and Article 8-1 of the revised law of 19th February 1973 related to

the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (anti-money laundering) or acts of terrorism as defined in the Art. 135-1 of the Penal Code (financing of terrorism), respectively.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-septième jour d'octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1. COGNETAS FUND II "A" LP, une société en commandite, ayant son siège social à Paternoster House, 65, St. Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AB, immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, dûment représentée par son associé commandité Cognetas Fund II (GP) LP, une société en commandite régie par les lois d'Ecosse, ayant son siège social à Paternoster House, 65, St Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AB, immatriculée avec le Registre des Sociétés local sous le numéro SL5502, dûment représentée par son associé commandité Cognetas Fund II (GP) Limited (Fond A),

dûment représenté par Me Hana Witzke, Rechtsanwältin, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2010;

2. COGNETAS FUND II "B" LP, une société en commandite établie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP10579, dûment représenté par son associé commandité Cognetas Fund II (GP) LP, une société en commandite régie par les lois d'Ecosse, ayant son siège social à Paternoster House, 65, St Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AB, immatriculée avec le Registre des Sociétés local sous le numéro SL5502, dûment représentée par son associé commandité Cognetas Fund II (GP) Limited (Fond B),

dûment représenté par Me Hana Witzke, Rechtsanwältin, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Cognetas II Italy Holdings S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complétée de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle

de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500), représenté par un million trois cent cinquante mille (1.350.000) parts sociales, divisées en (i) un million deux cent cinquante (1.250.000) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Social Ordinaire), ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune, (ii) cent mille (100.000) parts sociales traçantes, ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes et individuellement, une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement de Saluki S.A., une société anonyme (l'Actif Désigné) ce terme qui sera réputé inclure non seulement l'Actif Désigné identifié comme tel mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de cet Actif Désigné (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé en tout ou en partie cet Actif Désigné y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec cet Actif Désigné (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de cet Actif Désigné et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçue par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de cet Actif Désigné.

La Société peut également créer et émettre différentes catégories de Parts Sociales Traçantes, ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune et avec les mêmes droits et obligations que les Actions Traçantes existantes, qui traceront la performance et le rendement de leur Actif Désigné respectif.

Les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et sans tenir compte de leur catégorie désignées comme les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur catégorie une Part Sociale. Les détenteurs des Parts Sociales sont ensemble désignés comme les Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi, sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription de toute Part Sociale Traçante sera versée sur un compte de réserve de prime d'émission correspondant à ces Parts Sociales Traçantes, qui portera la lettre correspondante.

5.4. Toutes les Parts Sociales auront des droits égaux, sauf stipulation contraire des présents Statuts.

5.5. Sous réserve de l'article 5.1, l'Actif Désigné relatif aux Parts Sociales Traçantes sont une partie des droits et intérêts dans Saluki S.A. (une société immatriculée au Luxembourg) que la Société peut posséder de temps à autre.

5.6. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, à son entière discrétion (mais conseillé par tous réviseurs ou tout conseiller externe s'il le juge nécessaire) aura le droit de préciser si, au moment de la désignation de l'Actif Désigné qui se rapporte aux Parts Sociales Traçantes ou à tout moment ultérieur, et si tel est le cas dans quelle mesure, tous les passifs (en ce compris les coûts et dépenses supportés par la Société complètement ou en partie pour un Actif Désigné) assumés ou supportés par la Société sont correctement imputables à et doivent être acquittés par l'Actif Désigné en question, et que par conséquent, pour les besoins de ces Statuts, doivent être traités comme réduisant l'Actif Désigné concerné de temps à autre.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles envers la Société de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent nommer une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés et s'il n'y a pas plus d'un associé, aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession des Parts Sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour tous les autres points, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le demande.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6.5 Par ailleurs, la Société pourra, si la valeur de l'Actif Désigné tombe en dessous de sa valeur d'acquisition, entraînant une perte pour la Société, choisir, à sa discrétion, de racheter les parts sociales correspondant à cet Actif Désigné ainsi que tous instruments de dette émis pour financer l'acquisition de l'Actif Désigné et en contrepartie de céder ou attribuer au(x) détenteur(s) de ces parts sociales et instruments de dette, l'Actif Désigné en question.

III. Gérance - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Quand les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec l'accord de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige l'accord unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Après affectation des bénéfices au compte de réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés de la manière suivante:

(a) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes au moment de la distribution, proportionnellement au capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçantes dans la Société en relation avec ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, dividendes, plus-value, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produit et revenu) de l'Actif Désigné, moins (ii) tous les coûts et dépenses relatifs à l'Actif Désigné, les points (i) et (ii) étant déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil.

(b) tout autre montant distribuable (net de coûts et dépenses qui ne sont pas directement liés à l'Actif Désigné) qui n'est pas évoqué au point (a) ci-dessus peut être distribué aux détenteurs des autres catégories de parts sociales (s'il y en a) au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, la prime d'émission) pour ces parts sociales.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation compris dans chaque Actif Désigné, après le paiement des dettes de la Société, sera distribué aux détenteurs des classes concernées de Parts Sociales Traçantes proportionnellement à leur détention respective de ces parts sociales.

16.3 Pour les besoins de l'Article 16.2:

(a) toutes dettes ou dépenses de la Société attribuables à, ou contractées pour, un Actif Désigné seront considérées comme une réduction de la valeur des actifs faisant partie de l'Actif Désigné en question;

(b) toutes dettes ou dépenses de la Société n'entrant pas dans le cadre du point (a) ci-dessus seront considérées comme une réduction de la valeur des actifs des Actifs Désignés proportionnellement à la valeur des actifs inclus dans ceux-ci respectivement;

(c) au cas où les dettes et dépenses à appliquer pour la réduction d'un Actif Désigné particulier sous (a) et (b) ci-dessus excèdent la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considérée comme nulle pour les besoins de cet Article 16.3, et cette insuffisance s'appliquera à la réduction des autres Actifs Désignés proportionnellement à la valeur des actifs compris dans ceux-ci respectivement (cette valeur étant calculée, dans le cas de chaque actif, après avoir en premier lieu effectué les réductions requises par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus).

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites.

Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Ces faits exposés,

Fond A, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) dix-sept mille sept cent cinquante-neuf (17.759) Parts Sociales Traçantes, toutes ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune, et (ii) deux cent vingt-et-un mille neuf cent quatre-vingt-huit (221.988) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune et de les libérer intégralement par une contribution en numéraire d'un montant total de deux mille trois cent quatre-vingt dix-sept euro et quarante-sept euro cent (EUR 2.397,47) qui seront affectés au compte capital social de la Société, et un montant de cinq mille cinq cent cinq euro et vingt-neuf euro cent (EUR 5.505,09) qui seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de sept mille neuf cent deux euro et soixante seize euro cent (EUR 7.902,76) est mis à la disposition de la Société et la preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Fond B, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) quatre-vingt-deux mille deux cent quarante et une (82.241) Parts Sociales Traçantes, toutes ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune, et (ii) un million vingt-huit mille treize (1.028.013) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune et de les libérer intégralement par une contribution en numéraire d'un montant total de onze mille cent deux euro et cinquante-trois euro cent (EUR 11.102,53) qui seront affectés au compte capital social de la Société, et un montant de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt quatorze euro et soixante onze euro cent (EUR 25.494,71) qui seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de trente-six mille cinq cent quatre-vingt dix-sept euro et vingt-quatre euro cent (EUR 36.597,24) est mis à la disposition de la Société et la preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Halsey S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.984.

2. Le siège social de la Société est établi 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 5061 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite des parties comparantes, celles-ci ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Witzke, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47247. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143833/648.

(100165371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.727.

Monsieur Georges Zimer, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a démissionné avec effet au 8 octobre 2010 comme Membre du Conseil d'Administration.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Hans-Ulrich Hügli, Membre du Conseil d'Administration 56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg
- Christian Schärer, Membre du Conseil d'Administration 5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich
- Thomas Schärer, Membre du Conseil d'Administration 5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2010142266/16.

(100161788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Halian, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 101.520.

In the year two thousand and ten, on the first day of October.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

HALIAN LIMITED, having its registered office in 1st floor Tangent House, 16 Forbury Road Reading Berkshire, RG1 1SB, England,

here represented by Mrs. Catherine L'HOTE-TISSIER, attorney-at-law, residing in L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, by virtue of a proxy given under private seal on 16 August 2010.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I) The prenamed entity is the sole shareholder representing the entire share capital of HALIAN S.à r.l., (the "Company"), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen, registered with the Luxembourg Trading and Companies' Register under number B 101.520, incorporated by a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, dated June 22, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 878 of August 30, 2004; the articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Alex Weber, prenamed, dated November 12, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 98 of February 3, 2005, and by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated May, 25, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1194 of June 18, 2009.

II) The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (12,500 €) represented by one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euro (125 €) each.

III) After this had been set forth, the above-named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to transfer the registered office of the Company from L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen, to L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

Second resolution

The sole shareholder subsequently resolves to amend the first sentence of Article 4 of the articles of incorporation which will read as follows:

Art. 4. 1st sentence. “The registered office is established in Howald.”

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EUROS (1.000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu

HALIAN LIMITED, ayant son siège social à 1st floor Tangent House, 16 Forbury Road Reading Berkshire, RG1 1SB, Angleterre,

ici représentée par Maître Catherine L'HOTE-TISSIER, avocat à la Cour, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé et datée du 16 août 2010.

Laquelle procuration signée 'ne varietur' par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'entité précitée est l'unique associé représentant l'intégralité du capital social de HALIAN S.à r.l. («la Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.520, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 878 du 30 août 2004; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex Weber, pré-nommé, en date du 12 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 du 3 février 2005 et suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1194 du 18 juin 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125 €) chacune.

III. Ceci ayant été exposé, l'associé pré-nommé de la Société, représentant l'intégralité du capital social, requiert le notaire instrumentant d'acter les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société de L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen, à L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

Seconde résolution

L'associé unique de la Société décide par conséquent de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 4. 1^e phrase. «Le siège social est établi à Howald.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.L'HOTE-TISSIER, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43963 Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142762/92.

(100163998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Credit Suisse Asset Management Holding Europe (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.630.

Monsieur Georges Zimer, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a démissionné avec effet au 8 octobre 2010 comme Membre du Conseil d'Administration.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Hans-Ulrich Hügli, Membre du Conseil d'Administration 56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg
- Gerhard Lohmann, Membre du Conseil d'Administration Kalandergasse 4, CH-8045 Zurich
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2010142267/16.

(100161796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Diagonal Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 174.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.038.

EXTRAIT

La nouvelle adresse de Monsieur Jonathan White, gérant de la société est la suivante:

Ogier House, The Esplanade, St Helier, JE4 9WG, Jersey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Diagonal Blue S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010142269/14.

(100161704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Real Property Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 137.816.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Luxembourg, le 27 octobre 2010:

1) L'assemblée prend acte de la démission, avec effet au 27 octobre 2010, de l'administrateur unique délégué à la gestion journalière en la personne de Madame Céline Jambon née le 2 avril 1974 à Moyeuve Grande, France, et demeurant au 18 route de Varangéville F-54110 Lenoncourt, et nomme en son remplacement:

- Madame Evelin Ortega, gérante de société, née le 24 septembre 1975 à Luzern, Suisse, demeurant Avda Calderon de la Barca s/n Urb. Magna Marbella Apt.127 29660 Nueva Andalucia Marbella Malaga

Les mandats de l'administrateur délégué à la gestion journalière prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

2) L'assemblée prend acte de la démission, avec effet au 27 octobre 2010, du commissaire aux comptes en la personne de la société FIDUS GESTION SA, RCS B 55.098, ayant son siège social au 3 rue des Bains L-1212 Luxembourg et nomme en son remplacement:

La société Corporate Advisory Services SA, immatriculée au registre de Panama sous le numéro 612338, ayant son siège social Calles 50 y Aquilino de la Guardia Plaza Banco General, Piso 30 Apartado Postal, 0823/05789 Panama.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un Mandataire*

Référence de publication: 2010142887/24.

(100164017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

DTU Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.480.

—
EXTRAIT

En date du 27 avril 2010, M. Aubrey Glaser and Me Carol Glaser, associés de la Société, ont transféré la totalité de leur 4 parts sociales détenues en indivision à Glaser Living Trust, dated April 27, 2010 ayant son siège social au 1547 Club View Drive, Los Angeles, California, CA 90024-5307, USA, représenté par leurs Trustees M. Aubrey Glaser et Me Carol Glaser.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

*Pour la Société
Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2010142273/18.

(100161833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Holufi S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 6.200.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.288.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société CLAIRVAL HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, ici représentée par Madame Stéphanie LAHAYE, employée privée, en vertu d'une procuration donnée le 11 octobre 2010.

Laquelle procuration, signée "ne varietur", restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'il déclare constituer.

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme unipersonnelle (ci-après la «Société») est établie par le seul détenteur des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme unipersonnelle, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la transformation, l'exploitation et la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative.

La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HOLUFI S.A.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de six millions deux cent mille euros (EUR 6.200.000,-) représenté par soixante-deux mille (62.000,-) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

Art. 11. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Art. 12. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les soixante-deux mille (62.000) actions de la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ont toutes été souscrites par CLAIRVAL HOLDING S.A., préqualifiée.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 juin 2010 par TEAMAUDIT S.A., ayant son siège social au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport des 18.006 parts de HOBFI qui correspond au moins au nombre et à la valeur des 62.000 actions de HOLUFI S.A. à émettre en contrepartie, assorties d'un prêt de 35.200.655,62 EUR.»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille quatre cents (3.400,-) euros.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à trois le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. de nommer en tant qu'administrateurs de la Société:

- Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né le 19 septembre 1968 à Bastogne (B), domicilié professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

- Monsieur Eugenio RODRIGUES, employé privé, né le 16 février 1976 à Metz (F), domicilié professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

- Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né le 19 juin 1968 à Daverdisse (B), domicilié professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2016.

2. de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée AUDITEX S.à.r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 91.559.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2016.

3. de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

4. conformément aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés, d'autoriser l'administrateur unique à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Lahaye et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46415. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la précitée société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143283/215.

(100164232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Essential S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.763.

Les comptes 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESSENTIAL S.A.

Angelo DE BERNARDI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010142275/12.

(100161732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

**Chambolle S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Chambolle Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.492.

L'an deux mille dix.

Le vingt-sept septembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CHAMBOLLE HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 109.492,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1311 du 02 décembre 2005

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger";

3) Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: Il existe une société anonyme, sous la dénomination de CHAMBOLLE S.A.;

4) Changement de l'exercice social du 30 septembre au 30 juin.

Modification de l'article 16 des statuts y afférent;

5) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois d'octobre à 16.00 heures. Modification de l'article 7 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que les alinéas 1, 2, 3 et 4 de l'article trois (3) des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société de CHAMBOLLE HOLDING S.A. en CHAMBOLLE S.A., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CHAMBOLLE S.A."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de chaque année.

Suite à cette décision, l'article seize (16) des statuts a désormais la teneur suivante:

"Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois d'octobre à 16.00 heures.

Suite à cette décision, le premier alinéa de l'article sept (7) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. 1^{er} alinéa. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois d'octobre à 16.00 heures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2010 Relation: EAC/2010/11911 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010142665/96.

(100164000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Linksfeld Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 106.638.

L'an deux mil dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Gerard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Bombicilla Aktiebolag, une société, ayant son siège social à Hovslagargatan 5B, 111 428 Stockholm, Suède, ici représentée par Madame Dalia ZIUKAITE, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall

en vertu d'une procuration datée du 30 Septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Linksfeld Financial S.à r.l. , une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 9 mars 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 695 du 14 juillet 2005, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante :

Résolution unique

L' associé unique déclare que le siège social de la société a été transféré en date du 1 Octobre 2010 de L-2134 Luxembourg, 58, Rue Charles Martel, à L- 5365 Munsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 4 comme suit:

Version anglaise

"Art. 4. Par. 1. The registered office is established at Munsbach."

Version française

“**Art. 4. Par. 1.** Le siège social est établi à Munsbach.”

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.ZIUKAITE, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2010 Relation: LAC/2010/43965 Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Sociétés.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142796/41.

(100163999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Eurosteel Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 64.096.

Le Bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Manacor (Luxembourg) S.A. / Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010142277/13.

(100161750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Compagnie Financière d'Alembert Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.538.

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Stéphanie LAHAYE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle comparante déclare avoir présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} septembre 2010, Numéro 1691/2010 de son répertoire et elle déclare avoir représenté les actionnaires lors de la même Assemblée. Lequel acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 3 septembre 2010, avec les relations suivantes: LAC/2010/38672.

Ledit acte a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 21 septembre 2010 et portant la référence L100143575 et n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante déclare ensuite que lors dudit acte, dans la sixième résolution on avait procédé à une réduction de capital à concurrence de EUR 312.500,00 (trois cent douze mille cinq cents euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 900.000,00 (neuf cent mille euros) à EUR 587.500,00 (cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) par l'annulation de 37.500 (trente-sept mille cinq cents) actions de la société.

A la suite de cette réduction on avait omis de stipuler que suite à cette réduction il y avait lieu de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (587.500.-€) représenté par soixante-dix mille cinq cents (70.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont intégralement libérées. Ce capital pourra être augmentée ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Lahaye et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2010. LAC/2010/46416. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143219/40.

(100164194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

First State European Diversified Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.314.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des gérants de la société a décidé, en date du 8 juillet 2010:

- d'accepter la démission de Monsieur Walter Lawrence Cecil Edgell en tant que gérant de de la société;
- de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Monsieur Gregg Johnston, né le 3 mars 1958 à Sydney en Australie, ayant pour adresse professionnelle Martin Place Level 32/52, NSW 2000 Sydney (Australie) gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour First State European Diversified Infrastructure S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010142279/17.

(100161773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

First State Investments GIP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.521.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des gérants de la société a décidé, en date du 8 juillet 2010:

- d'accepter la démission de Monsieur Walter Lawrence Cecil Edgell en tant que gérant de de la société;
- de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Monsieur Gregg Johnston, né le 3 mars 1958 à Sydney en Australie, ayant pour adresse professionnelle Martin Place Level 32/52, NSW 2000 Sydney (Australie) gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour First State Investments GIP Management S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010142281/17.

(100161771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Geneve 4 LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.286.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 11 Octobre 2010

L'associé unique de Geneve 4 LuxCo S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant que gérant disposant d'un pouvoir de signature B de la Société et ce avec effet au 14 Octobre 2010.

- De nommer Monsieur Jorrit Cromptoets, né le 16 Mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant disposant d'un pouvoir de signature B de la Société et ce avec effet au 15 Octobre 2010.

Luxembourg, le 22 Octobre 2010.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2010142284/18.

(100162157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Gamper S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5681 Dalheim, 31, Waasserklapp.

R.C.S. Luxembourg E 448.

L'an deux mil dix, le quatorze octobre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Madame Anne-Marie DE CONTI, sans profession, née à Villerupt (France) le 4 février 1943, demeurant à L-5681 Dalheim, 31, Waasserklapp;

2.- Monsieur Gilbert LEISEN, fonctionnaire européen, né à Hussigny-Godbrange (France) le 4 février 1944, demeurant à L-5681 Dalheim, 31, Waasserklapp;

3.- Madame Peggy LEISEN, salariée, née à Brest (France) le 20 juin 1972, demeurant à L-5681 Dalheim, 31, Waasserklapp;

4. Monsieur Eric LEISEN, salarié, né à Lorient (France), le 12 mai 1966, demeurant à L-7340 Heisdorf, 13, rue de la Forêt Verte.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société civile immobilière "GAMPER S.C.I.", ayant son siège social à L-7305 Steinsel, 72, rue de l'Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1090 du 28 octobre 2004.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section E et le numéro 448.

II.- Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à Madame Anne-Marie DE CONTI, prénommée, quarante-neuf parts sociales,	49
2.- à Monsieur Gilbert LEISEN, prénommé, quarante-neuf parts sociales,	49
3.- à Madame Peggy LEISEN, prénommée, une part sociale,	1
4.- à Monsieur Eric LEISEN, prénommé, une part sociale,	1
Total: cent parts sociales,	<u>100</u>

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-7305 Steinsel, 72, rue de l'Alzette, à L-5681 Dalheim, 31, Waasserklapp et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Dalheim."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

VI.- Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la conclusion de la présente opération n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Anne-Marie DE CONTI, Gilbert LEISEN, Peggy LEISEN, Eric LEISEN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 octobre 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010142285/58.

(100161877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

GS Lux Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 88.045.

Constituée par-devant Me BETTINGEN, notaire de résidence à Nideranven, en date du 11 juin 2002, acte publié au Mémorial C, no 1363 du 19 septembre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicole Götz

Manager

Référence de publication: 2010142286/14.

(100162185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

RFRESH, Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 57.401.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 2 juillet 2010:

1. L'intégralité du capital social est représentée.
2. L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Philippe RENKENS de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué et de Mademoiselle Kathleen RENKENS de son poste d'administrateur.
3. L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean-Marie BRASSEUR, né le 13 février 1944 à RETINNE (Belgique) et demeurant à B-4020 LIEGE, Place Théodore Gobert n° 7/11 au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bigonville, le 2 juillet 2010.

Pour la société RFRESH S.A.

Jean-Marie BRASSEUR

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010142356/19.

(100162302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Flira S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.135.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.597.

—
EXTRAIT

La nouvelle adresse de Monsieur Stuart David Baker, gérant de la société est la suivante:
Penthouse 1 A, 400 North Flagler Drive, West Palm Beach, Florida 33401, USA
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Flira S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2010142283/14.

(100161714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

GS Treasure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 127.966.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 mai 2007, acte publié au
Mémorial C, no 1386 du 06 juillet 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicole Götz
Manager

Référence de publication: 2010142287/14.

(100162183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Lemon Event & Communication Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 4, rue de Schoenberg.
R.C.S. Luxembourg B 136.190.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2010 tenue au siège social

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Démission du poste de gérant technique de Monsieur Pit Maas, employé privé, né à Luxembourg, le 2 avril 1982, demeurant à L-8283 Kayl, 4, rue de Schoenberg.

2) Nomination au poste de gérant technique de Monsieur Paul Thyès, étudiant, né à Luxembourg, le 21 décembre 1981, demeurant à L-8285 Kehlen, 16, rue Brameschhof.

3) Démission du poste de gérant administratif de Monsieur Paul Thyès, étudiant, né à Luxembourg, le 21 décembre 1981, demeurant à L-8285 Kehlen, 16, rue Brameschhof.

4) Nomination au poste de gérant administratif de Monsieur Pit Maas, employé privé, né à Luxembourg, le 2 avril 1982, demeurant à L-8283 Kayl, 4, rue de Schoenberg.

5) Monsieur Christian Noël, employé privé, demeurant à L-1117 Luxembourg, 4, rue Albert Premier cède 25 parts sociales qu'il détient de la société Lemon Event & Communication Services S.à r.l. 15 parts sociales à Monsieur Pit Maas et 10 parts sociales à Monsieur Paul Thyès. Monsieur Pit Maas accepte les 15 parts sociales de Monsieur Christian Noël. Monsieur Paul Thyès accepte les 10 parts sociales de Monsieur Christian Noël.

Après cette résolution, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

Monsieur Paul Thyès	60 parts
Monsieur Pit Maas	40 parts
Total:	100 parts

Référence de publication: 2010143341/26.

(100164165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Halm Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 34.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.781.

—
EXTRAIT

La nouvelle adresse de Monsieur Jonathan White, gérant de la société est la suivante:
Ogier House, The Esplanade, St Helier, JE4 9WG, Jersey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Halm Holdings S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010142288/14.

(100161698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Bips DJ Eurostoxx 50, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.630.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 13 octobre 2010, LAC/2010/44875.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'investissement à capital variable «Bips DJ Eurostoxx 50», ayant son siège social à L-1122 Luxembourg, 2, Rue d'Alsace, constituée le 12 septembre 2008 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2352 le 26 septembre 2008.

La Société a été mise en liquidation par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 13 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1193 le 8 juin 2010.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: Rand Merchant Bank, 1 Merchant Place Cnr Fredman Dr & Rivonia Rd Sandton, Gauteng, Afrique du Sud 2196.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142631/23.

(100163994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Holcim US Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.468.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 24 septembre 2010 que:

- Mr Christoph Haller demeurant à CH-8002 Zurich, Kurfistenstrasse 20 (Suisse) a démissionné de sa fonction de Gérant en date du 1^{er} octobre 2010;

- Mr Andreas Kranz demeurant à CH-8600 Dübendorf, Ahornstrasse 20 (Suisse) est nommé Gérant pour une durée indéterminée à dater du 1^{er} octobre 2010;

- La nouvelle adresse privée de Mr Laurent Jaques, Gestionnaire délégué de la société, est: Bernissestraat, 4A à 1079 ZW Amsterdam (Pays-Bas).

Luxembourg, le 24 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010142290/16.

(100161901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Holcim US Finance S. à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.666.

La nouvelle adresse privée de Mr Laurent Jaques, Gestionnaire délégué de la société, est: Bernissestraat, 4A à 1079 ZW Amsterdam (Pays-Bas).

Luxembourg, le 24 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010142289/10.

(100161906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Dynavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.749.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 29 Juillet 2010

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Roberto GIORI, administrateur de société, né le 16 Avril 1949 à Buenos Aires (Argentine), demeurant au 4 Avenue des Guelfes MC-98000 Monaco (France).

- Monsieur Roland PROBST, né le 10 Septembre 1940 à Yverdon (Suisse), demeurant 27, Route de Taillepied- CH-1095 Lutry (Suisse).

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert comptable, né le 27 Avril 1962 à Blois (France), demeurant au 36 Domaine Op Hals L-3376 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes

- SOCOMET S.A., société avec siège social au 63-65 Rue de Merl L-2146 Luxembourg immatriculé au registre de commerce de Luxembourg B55 490.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

2- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Roberto GIORI, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, soit par la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Le mandat de l'Administrateur délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire de 2016.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2010144516/28.

(100164264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

HBP Muelheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.748.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 octobre 2010, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2010142292/16.

(100161808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Ilot St Michel Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.848.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 11 Octobre 2010

L'associé unique de Ilot St Michel Lux S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant que gérant disposant d'un pouvoir de signature B de la Société et ce avec effet au 14 octobre 2010.

- De nommer Monsieur Jorrit Cromptvoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant disposant d'un pouvoir de signature B de la Société et ce avec effet au 15 octobre 2010.

Luxembourg, le 22 Octobre 2010.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2010142297/18.

(100162159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Partners Group Prime Yield, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.648.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142340/10.

(100162166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Commercial & Industrial Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 53.728.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société COMMERCIAL & INDUSTRIAL INVESTMENT COMPANY S.A. qui s'est tenue en date du 27 septembre 2010 que:

1 les administrateurs suivants sont révoqués, avec effet immédiat, à savoir:

(a) Madame Christiane Delbauve, demeurant Bruxelles (Belgique);

(b) Monsieur Jean-François Drappier, demeurant Nivelles (Belgique).

2 les administrateurs suivants sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015, à savoir:

a) Monsieur André Triolet, né le 19 février 1959 à Grand-Halleux (B) et demeurant professionnellement L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge;

b) La société IMMOBILIERE DES TROIS PONTS S.A., sis L-1741 Luxembourg, 89, Rue de Hollerich, n° RCSL: B 53 334, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Christian Drappier, né le 7 juin 1948 à Etterbeek (Belgique) et demeurant B-6640 Sibret, 29, Chenogne.

3 l'assemblée générale prolonge jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015, le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Drappier, né le 7 juin 1948 à Etterbeek (Belgique), et demeurant B-6640 Sibret, 29, Chenogne.

4 Monsieur André Triolet, précité, est nommé comme Administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

5 l'assemblée générale révoque, avec effet immédiat, Monsieur Christian Drappier, né le 7 juin 1948 et demeurant B-6640 Sibret, 29, Chenogne de son mandat de Commissaire aux Comptes.

6 la Fiduciaire Treuconsult S.A. sis L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge, n° de RCSL: B 135 196, représentée par son administrateur-délégué Madame Myriam Francq, est nommée comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

7 le siège est transféré du L-1741 Luxembourg, 89, Rue de Hollerich au L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2010142676/32.

(100163890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Invest Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.977.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de Gérant Unique de la Société Invest Corporation S.à.r.l., avec effet au 18 octobre 2010,

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010142298/12.

(100162162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Irish Life Madrid LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.434.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 11 Octobre 2010

L'associé unique de Irish Life Madrid LuxCo S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 14 Octobre 2010.

- De nommer Monsieur Jorrit Crompvoets, né le 16 Mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 15 Octobre 2010.

Luxembourg, le 22 Octobre 2010.

Frederik Kuiper

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010142300/18.

(100162158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

IBM Belgium Financial Services Company, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 31.886.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites des associés remplaçant l'assemblée générale des associés en date du 28 avril 2010 (les "Résolutions") de IBM Belgium Financial Services Company, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à 42, Avenue du Bourget, 1130 Bruxelles, enregistrée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles (Belgique) sous le numéro 0424.300.467 (la "Société") que Monsieur Bart Van Den Meersche a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 22 avril 2010.

Il résulte des Résolutions, que Monsieur Jacques Platieu, né le 9 décembre 1959 à Tournai, Belgique et domicilié à 179, rue de la légère Eau, B-1420 Braine-l'Alleud, a été nommé avec effet au 22 avril 2010, en qualité de gérant de la Société pour une durée de six ans, venant à expiration immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2016.

Le conseil de gérance (collège de gestion) de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Mia Vanstraelen, avec résidence à 189, Tervuursesteenweg, B-3060 Bertem;
- Monsieur Jacques Platieu, avec résidence à 179, rue de la légère Eau, B-1420 Braine-l'Alleud; et
- Monsieur Patrick Scheuer, avec résidence à 12, rue Henrotte, B-1150 Sint-Pieters-Woluwe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2010143293/24.

(100164158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

IDE Investment Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.670.

—
EXTRAIT

IL résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 octobre 2010, statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2008 et au 30 septembre 2009 que:

- Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

De ce fait, l'adresse de deux des Administrateurs est modifiée de la manière suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010142301/18.

(100162437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

K-Botte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.790.

—
Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de La K-Botte Sàrl, tenue au siège à 1, op der gare L-5730 Aspelt le 19 octobre 2010

Il résulte de la liste de présence de l'unique associé:

Madame CHIARELLO Antonella, née à Luxembourg le 10 mars 1970, demeurant à L-3350 Leudelange, 41 rue du cimetière,

est présente et représente l'intégralité du capital social de la K-BOTTE, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 3 août 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 100837, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 130790, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris la résolution suivante:

Madame CHIARELLO Antonella, prédite, déclare par la présente céder et transporter à Monsieur WISSENMEYER Daniel, né à Strasbourg (France) le 03 août 1967, demeurant à L-3350 Leudelange, 41 rue du cimetière, ici présent et ce acceptant, quatre-vingts (80) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée K-BOTTE, S.à r.l. Cette cession de parts a eu lieu moyennant l'euro symbolique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Daniel Wissenmeyer / Antonella Chiarello.

Référence de publication: 2010142314/22.

(100162322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Immophil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 28, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 119.381.

—
Résolution du Gérant unique en date du 20 octobre 2010 par laquelle il résulte que:

Le siège social de la société est transféré du

25 rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg

au

28, rue Emile Lavandier

L-1924 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142302/15.

(100162424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

IND S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.600.

—
EXTRAIT

La nouvelle adresse de Monsieur Stuart David Baker, gérant de la société est la suivante:

Penthouse 1 A, 400 North Flagler Drive, West Palm Beach, Florida 33401, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ind S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010142303/14.

(100161713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Efer Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 53.680.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2010 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer:

* TMF Administrative Services S.A.

* TMF Corporate Services S.A.

* Monsieur Fernando Riba

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:

* L'Alliance Révision SARL, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 46498.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010143609/25.

(100163747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Infra Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.401.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INFRA SHIPPING A.G.
HIRSCH Gabriele / JARAMILLO Sandrine
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010142304/12.

(100161740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Infra Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.401.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INFRA SHIPPING A.G.
HIRSCH Gabriele / JARAMILLO Sandrine
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010142305/12.

(100161742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

G4S Security Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 9.546.

RECTIFICATIF

Par résolutions adoptées par le conseil d'administration de G4S SECURITY SERVICES S.A. en date du 31 juillet 2010:

Le conseil décide de nommer par cooptation administrateur, en remplacement de M. David LIDBETTER démissionnaire, M. Alain BAUSTERT domicilié à L-3825 Schifflange, 10, Schefflengerbiërg pour un mandat allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011, sous réserve de la ratification de cette nomination par l'assemblée générale à venir.

Le conseil décide de nommer par cooptation président du conseil d'administration, en remplacement de M. David LIDBETTER démissionnaire, M. Alain BAUSTERT domicilié à L-3825 Schifflange, 10, Schefflengerbiërg pour un mandat allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011, sous réserve de la ratification de sa nomination en tant qu'administrateur par l'assemblée générale à venir.

Sont dès lors administrateurs de la société:

- Monsieur Alain Baustert;
- Monsieur Jean-Claude Juchem;
- Monsieur Michel Molitor.

Cette version est destinée à remplacer celle déposée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 14 octobre 2010 (L100156044.04) alors que lesdites résolutions ont été adoptées non pas en date du 22 juillet 2010 mais du 31 juillet 2010 par le conseil d'administration de G4S SECURITY SERVICES S.A. et que le conseil d'administration avait déjà pris acte de la démission de M. David LIDBETTER lors de sa réunion du 8 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010143739/30.

(100164191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.
